

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-11

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 069-216902072-20260302-202611-DE

Berger
Levisait

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 18/02/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : Mme Anne-Françoise GIBERT à Mme DELORME, Mme Audrey GENESSON à Mme PELLIS, M. Philippe BIGOT à M. GEORGE

Absents : M. Thomas TEILLON, Mme Sophie PICHON

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2026-11) CONVENTIONS DE SERVITUDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

CONSIDERANT que les travaux d'enfouissement des réseaux et de remplacement de l'éclairage par le SIGERLY permettront l'amélioration des réseaux électriques et téléphoniques.

CONSIDERANT que l'approbation de conventions de servitude, au profit des opérateurs de réseaux (Enedis, Orange) et du SIGERLY sur les parcelles communales cadastrées sections AB333, AB10 et AB13, sont nécessaires à la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les conventions de servitudes sur les parcelles indiquées ci-avant.
- **DE DIRE** que les présentes servitudes sont consenties et acceptées à titre gratuit.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer les conventions.

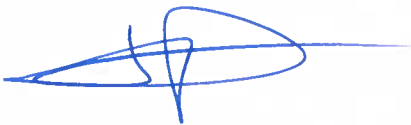
VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



La Maire,
Béatrice DELORME

